

# ***Jeu-Concours Facebook : Noël au naturel.***

## **Règlement du concours**

### **Article 1 : Objet**

Bébé au Naturel, SARL au capital de 10 000€, immatriculée au RCS de Lorient sous le N° A 482 285 707 ayant son siège social au 146 rue abbé Philippe Le Gall - 56400 – Auray, organise un jeu concours permettant aux internautes de recevoir un prix.

### **Article 2 : Calendrier**

Le jeu concours se déroulera du mercredi 25 novembre 2009 au lundi 16 décembre à midi.

### **Article 3 : Inscription et participation**

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique à l'exclusion du personnel de Bébé au Naturel. La participation est limitée à une seule participation par personne (1 personne = 1 compte facebook). Toute fraude entraînera l'invalidation de la participation.

### **Article 4 : Fonctionnement du concours**

Bébé au Naturel organise un concours à l'occasion des fêtes de Noël. Les fans de la page « Bébé au naturel » du site communautaire Facebook sont invités à partager une photo de leur(s) enfant(s) sur le thème « Noël avec Bébé au naturel ».

Les fans publient les photos grâce à l'outil « partager » de la page et peuvent ensuite voter grâce au bouton « J'aime » situé sous chaque photo.

Bébé au naturel se réserve le droit de modérer la publication des photos en supprimant celles qui ne correspondraient pas à l'esprit du concours ou au règlement du jeu.

### **Article 5 : Résultats du concours et répartition des prix**

Le concours se déroule du 25 novembre au 16 décembre midi. Au terme de cette période, les 3 participants dont les photos auront obtenu le plus de « J'aime » seront déclarés gagnants. Les critères d'évaluation sont à la discrétion de chaque votant. Aucune contestation ne sera acceptée.

Les 3 gagnants seront alors contactés et pourront choisir un cadeau parmi une sélection de jouets proposés par Jouet au Naturel.

### **Article 6 : Remboursement**

Tout participant au concours peut obtenir sur demande à l'adresse du jeu :

-Le remboursement des frais de connexion Internet correspondant à la consultation du règlement et du jeu sur la base d'une connexion Internet de 3 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu concours.

Le remboursement sera limité à un foyer (même nom, même adresse).

### **Article 7 : Informations générales**

#### ***8.1 Acceptation du règlement***

La participation au jeu-concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après la publication des résultats du jury. Bébé au Naturel se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours si elle estime que les circonstances l'exigent. Elle ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du concours.

#### ***8.2 Promotion***

Du fait de l'acceptation de leur prix, les participants autorisent à utiliser leur nom, prénom, et

leur contribution, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 8.3 ci-dessous, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu.

### *8.3 Informatique et liberté*

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse Bébé au Naturel - BP 80403 - 146 rue abbé Philippe Le Gall - 56404 Auray Cedex - France

### *8.4 Consultation du règlement*

Le règlement du jeu est consultable sur le site internet de bebe-au-naturel (<http://www.bebe-au-naturel.com>) et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Bébé au Naturel - BP 80403 - 146 rue abbé Philippe Le Gall - 56404 Auray Cedex - France. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.